

RCS : LONS LE SAUNIER

Code greffe : 3902

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 80332

Numéro SIREN : 438 456 782

Nom ou dénomination : A.L.D. CONSTRUCTION BOIS

Ce dépôt a été enregistré le 16/05/2024 sous le numéro de dépôt A2024/001617

GESCOREC AUDIT

Société de Commissaires aux
Comptes
85 rue de la République
39110 SALINS LES BAINS

SARL A.L.D. CONSTRUCTION BOIS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 76 680 €
ZONE ACTIVITE BEL AIR, CHE DE BEL AIR,
39330 PORT-LESNEY
438 456 782 R.C.S. Lons-le-Saunier

— — — — —

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
« SARL A.L.D. CONSTRUCTION BOIS »,
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 3 mai 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- ✓ de vous présenter notre analyse sur la situation de votre Société ;
- ✓ de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusions présentées dans l'ordre suivant :

1. Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société
2. Mission du commissaire aux comptes à la transformation
3. Conclusion

1. MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la Société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Les chiffres caractéristiques du bilan et du compte de résultat de votre société sont les suivants :

BILAN				
ACTIF			PASSIF	
	31/12/2023	31/12/2022		
Immobilisations incorporelles	11 620	14 936	Capital	77 680
Immobilisations corporelles	520 802	377 897	Réserves	2 554 311
Immobilisations financières	50 700	50 700	Résultat de l'exercice	
ACTIF IMMOBILISE	583 122	443 533	FONDS PROPRES	2 631 991
Stocks	697 892	683 139	Dettes financières	115 921
Créances clients	1 473 500	1 296 527	Dettes fournisseurs	823 149
Autres créances	141 424	116 363	Dettes fiscales et sociales	478 445
VMP	-	-	Dettes sur immobilisations	
Disponibilités	1 239 029	808 648	Autres Dettes	124 114
Compte de régulation	38 651	57 039		
ACTIF CIRCULANT	3 590 496	2 961 716	Dettes	1 541 629
TOTAL GENERAL	4 173 618	3 405 249	TOTAL GENERAL	4 173 620

COMPTE DE RESULTAT				
	31/12/2023	%	31/12/2022	%
Chiffre d'Affaires	8 115 760	100%	6 211 720	100%
Reprises et autres produits	94 449		35 080	
Produits d'exploitation	-		-	
Achats de marchandises	3 247 832	40%	2 575 084	41%
Variation de Stocks	- 47 988		- 5 933	
MARGE BRUTE	5 010 365	62%	3 677 649	59%
Autres achats et charges externes	2 544 860	31%	1 673 882	27%
Impôts et taxes	71 350	1%	110 296	2%
Charges de personnel	1 472 556	18%	1 419 560	23%
Dotations et autres charges	178 544	2%	139 302	2%
RESULTAT D'EXPLOITATION	743 055	9%	334 609	5%
Résultat financier	- 21 000	-0,3%	7 215	0,1%
Résultat exceptionnel	4 508	0,1%	3 368	-0,1%
IS et participation	173 898	2%	76 511	1%
RESULTAT NET COMPTABLE	552 665	7%	261 945	4%

Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître :

- ⇒ Un chiffre d'affaires de 8 115 760€ qui témoigne d'une importante augmentation par rapport à l'exercice précédent qui s'établissait à 6 211 720€ ;
- ⇒ Le résultat de l'exercice est en forte progression pour atteindre un montant de 552 665€. Cette progression s'explique par une hausse de 30,7% du chiffre d'affaires (1 904 040€)
- ⇒ Le montant des capitaux propres est de 2 631 991€ au 31 décembre 2023,
- ⇒ L'endettement bancaire à moyen terme de 115 921€ est largement inférieur aux montants des capitaux propres.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la Société est la suivante :

- ⇒ Les charges externes sont maîtrisées et aucune dérive significative n'est à souligner. Les frais de personnel sont contenus et représentent cette année 18,1% du C.A. pour 22,9% du C.A. pour l'exercice clos en 2022
- ⇒ Votre résultat d'exploitation, positif, s'établit à 743 055€. En progression par rapport à l'exercice 2022 de 122,1%.
- ⇒ La rentabilité de votre entreprise est favorable. Le résultat net s'établit à 552 665€, après celui de 2022 qui était de 261 945€, soit une hausse de 111%.
- ⇒ Tous les indicateurs 2023, de marge, d'EBE et de résultat courant sont bons.
- ⇒ Votre trésorerie s'élevait à 1 239 039€ à la clôture du bilan, est en progression de 430 381€ par rapport à l'exercice précédent.
- ⇒ La structure financière de la Société est saine. Les ratios de trésorerie et de fonds propres sont bons.

Dans ces conditions, l'équilibre financier de l'entreprise est parfaitement correct.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre Société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

2. MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la Société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

3. CONCLUSION

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'est stipulé dans le cadre de cette transformation.

Fait à Salins Les Bains, le 15 mai 2024

GESCOREC AUDIT

Christian PASTEUR

Commissaire à la Transformation
Commissaire aux Comptes
Mandataire social chargé du dossier

